DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBRÉE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mercredi 04 mars 2026
à 20h00

Date de convocation :
le 26/02/2026
Date d'affichage :
le 26/02/2026

En exercice	11
Présents	09
Votants	10

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture d'**ILLE-ET-VILAINE** au titre du contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500614-20260304-DEL05_04032026-DE

REUNION N°02/2026
DATE 04/03/2026
DELIBERATION N°05

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE
Légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur TRAVERS Joël, Maire

Étaient présents :
TRAVERS Joël, CHEDEMAIL Daniel, LEGRAND Maryvonne, BRETON Magali, DUFRENE Mickaël, GOULAY Sébastien, BILHEUDE Isabelle, BODIOU Evelyne, FERRÉ Anita

Pouvoirs :
MOREAU Marie-Cécile a donné pouvoir à CHEDEMAIL Daniel
Absente excusée :
ROCHÉE Maud
Secrétaire de séance : DUFRENE Mickaël

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL) 2026

Le projet du budget primitif de la commune (budget principal) qui est présenté au Conseil Municipal, a été analysé le11 février 2026, par la commission des finances

Monsieur le Maire soumet donc au vote le budget primitif 2026 (budget principal) de la Commune, comme suit :

- les dépenses de fonctionnement : **502 425.31 €**
- les recettes de fonctionnement : **502 425.31 €**

Equilibre

- les dépenses d'investissement : **737 510.74 €**
- les recettes d'investissement : **769 616.25 €**

Suréquilibre de 32 105.51€
Tome 2 IBC M57 (page 41)

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal, après avoir délibéré **par vote** :

Vote pour : 10 Contre : 0 Abstention :0

-Approuve et vote le budget primitif principal de la Commune pour l'année 2026, comme suit ci-dessus

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Le Maire
Joël TRAVERS

MAIRIE de LA CHAPELLE-ERBREE (I.-et-V.)